



OVOGAME

LETTRE DE MISSION Evaluation de titres financiers

31 octobre 2025



Aurys Evaluation
S.A.S. au Capital de 1.000,00 € - 889 742 680 R.C.S Paris - NAF 70.22Z- FR 94 889 742 680
Tél. +33 1 42 21 36 66 - contact-paris@aurys.fr - www.aurys.fr

Entre

AURYS EVALUATION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, identifiée sous le numéro RCS 889 742 680, ayant son siège social au 15 rue Marsollier, 75002 Paris, représentée par Ghislain d'Ounce, son Président, ci-après dénommée « L'Evaluateur » ou « Aurys » ;

Et

OVOGAME, société SASU au capital de 1 502 000 €, identifiée sous le numéro RCS 887 680 478, ayant son siège social au 17 Chemin Sur Chanoz 38510 MORETEL, représentée à l'égard des tiers par Cottier Jean-Claude, président, ci-après dénommée la « Société » ;

Aurys Evaluation et la Société ci-après dénommées ensemble « les Parties ».

Ceci étant exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit au sein de la présente lettre de mission :

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en envisageant de nous confier la mission d'évaluation financière portant sur votre projet.

La présente lettre de mission a pour objet de vous confirmer par écrit les termes et les objectifs de notre mission ainsi que la nature et les limites de celle-ci.

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET LIMITE DE LA MISSION

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Vous avez souhaité nous consulter en notre qualité d'expert indépendant afin de réaliser l'évaluation des titres de la Société.

Nos travaux seront formalisés dans un rapport (ci-après le « Rapport »). Ce Rapport sera destiné à la Société ainsi qu'à ses conseils et pourra être communiqué à l'administration fiscale compétente, si celle-ci en fait la demande.

1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION

Notre Mission a pour but de vous fournir une fourchette de valeurs des titres de la Société, fondée sur une approche multicritères, liée au contexte de l'évaluation et déterminée en fonction des informations financières disponibles.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une valeur n'est représentative que s'il existe un marché actif. Par conséquent, le prix définitif peut varier par rapport à la valeur, à la hausse ou à la baisse, selon la dynamique de la demande et de l'offre.

La Mission que vous envisagez de nous confier sera effectuée dans le respect des dispositions des textes légaux et réglementaires applicables.

1.3 LIMITES DE LA MISSION

La Mission d'évaluation financière n'est pas définie par la loi. Elle ne relève ni d'une mission d'audit ou d'un examen limité, ni d'une mission de commissariat. Elle ne saurait également être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Notre Mission n'est pas une mission d'assurance. En conséquence, nous ne nous prononcerons pas sur la régularité et la sincérité des informations financières qui nous seront transmises et que nous utiliserons dans nos travaux, qu'il s'agisse de données historiques ou prévisionnelles, ni sur la légalité et la fiabilité des documents qui nous seront présentés. Cette Mission n'a pas également pour objectif de déceler des erreurs, des fraudes, des actes illégaux ou toutes autres irrégularités.



Ainsi, les informations qui nous seront communiquées seront considérées comme sincères et exactes et nous n'effectuerons qu'une revue de cohérence et de vraisemblance de ces données.

La pertinence de l'évaluation repose notamment sur la communication par la Société à l'Evaluateur de toutes les informations dont elle a connaissance qui sont susceptibles d'avoir un impact (perspectives d'activité, de rentabilité, informations juridiques, stratégie, etc.).

L'évaluation financière n'est pas une science exacte. Une évaluation est établie sur la base de l'environnement existant et des hypothèses considérées comme les plus cohérentes à la date de la réalisation de notre évaluation. Toute modification de ces données pourrait avoir un impact significatif sur la valeur.

L'évaluation sera effectuée en tenant compte du contexte de l'évaluation tel que défini préalablement à notre intervention. Il est à noter qu'un contexte différent pourrait conduire à une valeur différente, car elle intègre des éléments non liés directement à la valeur intrinsèque de la société (synergies, négociations, etc.), qui font souvent plus référence à la notion de prix que de valeur.

Nous vous précisons que nous sommes tenus juridiquement à une obligation de moyens.

Notre Mission prenant fin à la date de remise de notre Rapport, il n'entrera pas dans le cadre de cette mission de procéder à un suivi de la valeur qui ressortira de nos travaux.

2. ORGANISATION DE LA MISSION

2.1 DEMARCHE

Nos travaux consisteront notamment en :

- Une prise de connaissance générale nous permettant d'acquérir la compréhension de l'activité (activité historique, positionnement sur le marché, clientèle, secteur, savoir-faire, concurrence, évaluations précédentes, management, etc.) ;
- Des entretiens avec le management de la Société pour comprendre les perspectives d'avenir, les hypothèses ayant prévalu à l'établissement du plan d'affaires ;
- Une collecte d'informations permettant l'identification des principaux points forts et faiblesses de l'entité (marché, concurrence, outil industriel, principaux partenaires, compétences) ;
- Une identification et une analyse des hypothèses opérationnelles clés du plan d'affaires et leur cohérence ;
- Une identification des méthodes d'évaluation les plus appropriées compte tenu du contexte et du projet, et leur mise en œuvre en utilisant une approche multicritère ainsi que la justification des choix opérés et des méthodes ou critères écartés ;
- Une recherche de comparables, le cas échéant ;
- Des analyses de sensibilité aux hypothèses opérationnelles clés et aux paramètres financiers retenus ;
- L'obtention d'une lettre d'affirmation reprenant les principales déclarations orales qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission, le cas échéant ;
- L'émission d'un rapport circonstancié.



La Société devra, dans la mesure du possible, nous transmettre les documents suivants :

- Une présentation détaillée des activités de la Société ;
- Les comptes historiques (2 ans) ;
- Un plan d'affaires prévisionnel de 3 à 5 ans ;
- Le KBIS ;
- Les statuts.

Nous nous permettrons en outre d'analyser la pertinence des méthodes retenues compte tenu de la nature des activités concernées et de l'information disponible.

Nous retiendrons enfin les primes et/ou décotes que nous jugerons raisonnables étant données les options considérées.

2.2 FORME ET DIFFUSION DU RAPPORT

La synthèse des travaux d'évaluation sera présentée sous forme de fourchette de valeurs résultant, d'une part, des différentes méthodes utilisées et, d'autre part, des tests de sensibilité.

La synthèse de notre évaluation sera présentée dans un Rapport qui vous sera transmis à titre de projet, préalablement à l'émission du Rapport définitif.

Compte tenu du contexte particulier dans lequel s'inscrit notre Mission, nous vous signalons que notre Rapport est réservé à votre usage et celui de vos conseils. Notamment, il ne devra pas être communiqué à des tiers sans notre accord et ne pourra pas être utilisé dans un autre contexte que celui décrit au début du paragraphe 1.1.

L'Evaluateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable vis-à-vis des tiers de quelque dommage, perte ou dépense que ce soit, dû directement ou indirectement à l'utilisation qu'un lecteur non-destinataire de ce rapport pourrait en faire.

2.3 INTERVENANTS

Aurys est un cabinet d'audit, d'expertise-comptable et de conseil financier, qui s'appuie sur plus de 65 ans d'expérience, **15 associés, 200 salariés et 10 bureaux sur le territoire national**.

La Mission sera placée sous la responsabilité de **Ghislain d'Ounce**, Associé au sein du cabinet Aurys. Il est diplômé de l'EM Lyon et dispose de plus de 10 années d'expérience professionnelle au sein de sociétés de conseil et de M&A, ainsi que dans des directions de fusions-acquisition au sein d'entreprises internationales. Il traite quotidiennement des problématiques de valorisation des titres et d'actifs financiers dans des contextes fiscaux, comptables et de contentieux. Il est membre de la SFAF et de la SFEV.

Il sera assisté d'**Hugo Michelas** Directeur associé.

Ils seront accompagnés par d'autres membres de l'équipe évaluation.



2.4 CONFLITS D'INTERET

Nous vous confirmons que nous n'avons pas identifié de situations susceptibles de présenter un conflit d'intérêt de nature à remettre en cause la qualité de nos travaux et de nos conclusions.

3. MODALITES DE LA MISSION

3.1 PLANNING

Notre Mission pourra débuter dès la signature de la présente lettre de mission et lorsque nous aurons recueilli les documents nécessaires.

Nous comptons sur votre coopération pour nous communiquer les informations et les documents nécessaires pour effectuer notre Mission dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons le calendrier indicatif suivant, sachant que ce dernier pourra être modifié en fonction des conditions de mise à disposition de l'information et de la disponibilité de nos interlocuteurs :

- Le courrier de synthèse : 4 à 5 jours après réception de l'ensemble des documents ;
- Le Rapport : 5 jours suivant la discussion autour des résultats de valorisation et la validation du courrier de synthèse.

3.2 HONORAIRÉS

Nos honoraires sont établis en fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé.

Compte tenu des informations dont nous disposons à ce jour, nos honoraires s'élèveront à 3 000 €, hors taxes, frais et débours, pour des conditions de déroulement normal de nos travaux.

Ce budget devra être ainsi réalisé sur la base :

- Du cadre strict d'intervention mentionné dans ce document ;
- De la qualité des éléments d'information dont nous disposons ;
- De notre expérience en matière de modélisation et d'évaluation de sociétés.

Ces honoraires supposent que :

- Les informations nécessaires à nos travaux soient disponibles dans le temps imparti ;
- Nous puissions nous reposer sur les éléments financiers et notamment les données comptables transmises par la Société ;
- Nous puissions organiser des entretiens avec le management ;
- Nous émettions un nombre de versions limité du Rapport en l'état de projet.

Notre Mission prendra fin à la remise du Rapport.



Tous travaux et discussions qui auront lieu après la remise du Rapport et de sa présentation éventuelle auprès de la Société et/ou ses conseils seront facturés au temps réel, au taux horaire moyen décoté des professionnels d'Aurys Evaluation à savoir 300 €.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité de nos systèmes d'information, lié aux risques accrus en matière de cybersécurité, et de la digitalisation du cabinet et de nos travaux d'évaluation (utilisation de bases de données telles que Thomson Reuters Eikon, etc.), des frais d'un montant de 4,5% des honoraires seront appliqués.

Les honoraires ci-avant n'incluent pas les dépenses liées à la Mission. Les débours donnant lieu à des justificatifs de paiement tels que les frais de déplacements, de coursiers, d'études externes, etc., feront l'objet d'une facturation au réel.

Dans le cadre où la Mission aurait été commencée par l'Evaluateur et serait annulée par la Société ou par une autre partie prenante de la Mission, la facturation sera prévue comme suit :

- Après émission du Rapport en version draft, 95% des honoraires seront dus par la Société ;
- Après émission du courrier de synthèse, 75% des honoraires seront dus par la Société ;
- Dans tous les autres cas, l'Evaluateur facturera le temps passé sur la Mission et sera fondé sur un taux horaire de 300 €.

La facture sera émise à la fin de la mission, soit à la remise du Rapport. Le règlement devra être effectué à réception de celle-ci par la Société ou par toute autre société qui lui serait substituée (filiale ou holding existante, société créée ou utilisée dans le cadre de l'Opération).

3.3 PUBLICITE

Nous pourrions être amenés à revendiquer publiquement la qualité de conseil en évaluation dans le cadre de cette Mission. Bien entendu, dans cette hypothèse, nous resterions tenus par la confidentialité des conditions de notre intervention et des informations contenues dans notre Rapport et ne les révélerions qu'avec votre accord exprès. Cette publication ne pourra se faire sans votre accord préalable.

3.4 MODALITE RELATIONNELLES

Nos relations seront réglées sur le plan juridique par les termes de cette lettre de mission.

Tout aménagement devant éventuellement être apporté à la Mission définie ci-dessus sera préalablement arrêté d'un commun accord et fera l'objet d'un avenant à la présente lettre de mission.

3.5 RESPONSABILITE

L'Evaluateur chargé d'apprecier la juste valeur des titres est responsable des conséquences dommageables résultant des fautes qu'il a commise dans l'exercice de sa mission.

Toutefois, dans le cadre de notre mission, la Société s'engage à indemniser tous les préjudices (y compris condamnations ou transactions), débours et temps passés que l'Evaluateur chargé d'apprecier la valeur des titres de la Société, pourraient subir dans l'hypothèse où la responsabilité serait mise en cause, dès lors que



des informations ou déclarations communiquées par la Société concernée se révèleraient être incomplètes, inexactes ou inappropriées.

La responsabilité civile professionnelle au titre de la présente lettre de mission, qui vaut contrat, est limitée contractuellement à une fois le montant de nos honoraires hors taxes et le délai de prescription au titre de la présente lettre de mission est fixé contractuellement à un an.

3.6 CONFIDENTIALITE

Tant pendant la durée de la Mission que pendant une durée de un (1) ans à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit, chaque Partie s'engage à ne pas divulguer, pour quelque cause que ce soit, et à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes les informations échangées dans le cadre de la négociation, de la conclusion et de l'exécution de la Mission. Chacune des Parties s'engage à faire respecter la même obligation par ses dirigeants, préposés, salariés, éventuels sous-traitants et tiers avec lesquels elle pourrait être amenée à collaborer dans le cadre de l'exécution de la Mission. Par dérogation à ce qui précède, ne constitue pas une inexécution de l'obligation de confidentialité la divulgation de toute information (i) déjà connue du public lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause ; (ii) dont la Partie qui les reçoit avait déjà connaissance ; (iii) effectuée en raison d'une obligation légale ; ou (iv) destinée à prouver en justice l'exécution d'une obligation contractuelle par une Partie au bénéfice de l'autre ou, plus généralement, l'absence de faute d'une Partie envers l'autre. Les Parties prévoient expressément que la communication des informations entre elles, leurs dirigeants et associés en place et leur personnel est libre et ne constitue pas une inexécution de l'obligation de confidentialité, dès lors que cette communication est rendue nécessaire par l'exécution de la Mission.

3.7 DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Cette lettre de mission sera régie et interprétée selon le droit français.

Tous les litiges auxquels le contrat pourra donner lieu, notamment au sujet de sa validité, de son interprétation, de son exécution et de sa réalisation, seront soumis au tribunal de commerce de Paris.

3.8 ACCEPTATION DE LA MISSION

Nous vous saurions gré d'accuser réception de cette lettre et de confirmer par écrit votre acceptation des termes et conditions de cette mission en retournant une copie de cette lettre, avec les annexes, revêtues d'un paraphé sur chacune des pages et signée avec la mention « bon pour accord » sur la dernière page.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de la mission décrite ci-dessus et les approuvons.



Bon pour accord, le 31 octobre 2025.

AURYS EVALUATION

Représentée par

Ghislain d'Ounice

Associé

OVOGAME

Représentée par

Jean-claude Cottier

Président



4. ANNEXE : UTILISATION ET TRAITEMENT DES DONNES (RGPD)

4.1 MODALITES

Toutes les informations communiquées par vous ou en votre nom (« Données ») sont exclusivement utilisées dans le cadre de l'exercice de notre mission.

Vous êtes informés que, sauf disposition légale contraire, nous sommes susceptibles de recourir, dans le cadre de notre mission, à des tiers pouvant être situés hors de France, qui peuvent être d'autres entités membres de nos réseaux respectifs et/ou des prestataires de services agissant pour notre compte, qui fournissent des services administratifs, d'infrastructure informatique (dont, le cas échéant, des prestataires de services de type « cloud »), ainsi que des services intervenant en support de notre activité. Ces tiers, dont nous demeurons responsables, sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité.

4.2 DONNEES PERSONNELLES

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »), ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur (ci-après la « Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles »).

Les termes commençant par une majuscule au sein du présent article 2. ont le sens qui leur sont attribués par la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

4.3 FINALITES DE TRAITEMENT

Vous pouvez être amenés à nous confier des Données Personnelles dans le cadre de et/ou pour les besoins de l'exécution de notre mission. Conformément au principe déontologique d'indépendance du commissaire aux comptes vis-à-vis de l'entité contrôlée et compte-tenu de notre degré d'expertise et d'autonomie élevé, nous intervenons en qualité de Responsable de traitement. Nous déterminons les finalités et les moyens des traitements opérés en application de la législation et des normes professionnelles qui nous sont applicables.

Nous traitons les Données Personnelles confiées à des fins :

- de réalisation de la mission ;
- de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques (notamment gestion de l'obligation d'indépendance, gestion des conflits d'intérêts et contrôle qualité) ;
- de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ;
- d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Par ailleurs, nous pouvons être amenés à traiter à des fins de communication sur nos services les Données Personnelles de vos salariés qui sont nos contacts clefs pour la réalisation de la mission, sauf opposition de leur part (ci-après ensemble désignées les « Finalités de Traitement »).



Vous ne nous fournirez directement ou indirectement que les Données Personnelles, que nous considérons nécessaires à la réalisation de notre mission et au respect de nos règlementations professionnelles et déontologiques.

Nous nous engageons à ne pas utiliser les Données Personnelles auxquelles nous avons accès pour d'autres finalités que les Finalités de Traitement.

4.4 OBLIGATIONS

Il vous appartient de vous assurer que toutes les Données Personnelles qui nous ont été communiquées directement par vous ou indirectement pour votre compte, ont été collectées de manière licite, loyale et transparente.

Les Données Personnelles ont été collectées par vos soins auprès des Personnes Concernées et non par nous de manière directe. Dans ce contexte, conformément à l'article 14.5. d) du RGPD, nous ne sommes pas tenus d'informer les Personnes Concernées des Traitements opérés dans le cadre de notre mission. Il vous appartient donc d'informer les Personnes Concernées des Traitements que nous réaliserons.

Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits d'accès ou de rectification en adressant un courriel à l'associé signataire de la lettre de mission et/ou à l'adresse contact-paris@aurys.fr. Dans tous les cas, vous coopérerez avec nous pour permettre aux Personnes Concernées de faire valoir les droits qui leur sont reconnus par la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

4.5 DESTINATAIRES

Les Destinataires des Données Personnelles sont les collaborateurs et associés de nos cabinets, ainsi que, le cas échéant, ceux appartenant aux entités membres de nos réseaux, et nos prestataires, collaborateurs externes ou experts éventuels. Ces Destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et auront accès aux Données Personnelles pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux Finalités de Traitement.

4.6 LOCALISATION ET TRANSFERTS DE DONNEES PERSONNELLES

Vous êtes informés que nous sommes susceptibles de recourir dans le cadre de notre mission, le cas échéant, à d'autres entités membres de nos réseaux ou à des prestataires externes travaillant pour notre compte pouvant être situés en dehors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où des Données Personnelles sont transférées hors de l'Union Européenne dans un pays de destination considéré par la Commission Européenne comme n'assurant pas un niveau de protection suffisant des Données Personnelles, nous mettons en œuvre l'un ou l'autre des dispositifs suivants : (i) signature d'un contrat conforme aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne (« Clauses contractuelles types »), (ii) mise en place de règles internes d'entreprise contraignantes (« Binding Corporate Rules » ou « BCR »), ou (iii) tout autre dispositif de protection conforme à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles. Pour plus d'information, vous pouvez adresser un courriel à l'associé signataire de la lettre de mission et/ou à l'adresse contact-paris@aurys.fr.



4.7 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le respect des obligations de confidentialité, les Données Personnelles traitées pour les Finalités de Traitement sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant nos activités en France en matière de prescriptions.

